

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 597

13 avril 2007

SOMMAIRE

1. Sicav	28654	GNA	28617
Altmunster Investment S.A.	28616	Guytal S.à.r.l.	28653
Amarilys Holding S.A.	28620	Insurance Participations Company	28656
Anderton Global Energy Limited S.à.r.l.	28624	INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l.	28656
Aprile Luxembourg S.A.	28610	ITFI	28636
Argolin S.A.	28614	Lemke Holding	28620
Armatek S.à.r.l.	28655	Lux-Euro-Stocks	28611
Asia Pacific Performance	28623	Magic Finance S.A.	28613
Balny	28620	Maldivina S.A.	28618
BB Bonds	28624	Masbangu S.A.	28655
B.B. Invest	28618	Mathur	28617
Behemoth	28619	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.	28645
Capital International Fund	28613	Morisson S.A.	28612
Chablis S.A.	28613	Orcigest S.A.	28622
Clasfils Holding S.A.	28624	Orco Property Group	28610
Comodoro Finance SA	28656	Revedaflo	28619
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A.	28656	Riomas	28615
Compagnie Mobilière d'Investissement Group S.A.	28616	RS Portfolio	28614
Cyan Holding S.A.	28622	Société Luxembourgeoise de Location ...	28653
Eldorado S.A.	28621	Société Luxembourgeoise de Location ...	28654
ESPRIT (European Partners Investment Trust)	28615	Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions	28615
Euro Marine Services SA	28612	Standall Holding S.A.	28621
Facara	28618	T.M.H. Web Invest S.A.	28616
Fortis ASR Fonds	28619	UBS (Lux) Institutional Sicav II	28623
Fortis L FoF	28622	Walnut	28617
Fredifra	28621	Why Not S.A.	28612
Geneva Management Group (Luxem- bourg) SA	28642		

Aprile Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 66.652.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 10.00 heures au siège sociale de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire vérificateur pour l'exercice clos le 31 décembre 2006; approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2006;
2. Affectation du résultat au 31 décembre 2006;
3. Lecture et approbation du bilan de liquidation au 15 mars 2007;
4. Décharge pleine et entière à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006 et 15 mars 2007;
5. Lecture et présentation du rapport du commissaire vérificateur;
6. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
7. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.
8. Divers.

Le Commissaire aux comptes.

Référence de publication: 2007025522/536/23.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Notice is hereby given that an

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (hereinafter «Annual General Meeting») will be held on *April 26th, 2007* at 2.00 p.m. at the registered office of the Company and we would be grateful if you could attend the meeting.

Meeting Agenda:

1. presentation of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditors (Réviseurs d'Entreprises);
2. presentation and approval of the consolidated accounts and annual accounts ending on December 31st, 2006;
3. allocation of the results;
4. dividend for the annual accounts ending on December 31st, 2006:
Proposition to allow a gross dividend of 1 EUR (ISIN LU0122624777) as for the financial year 2006 payable as per Shareholder's choice either in cash or in ORCO PROPERTY GROUP shares, which price will be equal to 90% of the average closing rate of the last twenty trading sessions before the day of the decision of allocation i.e. 26th April 2007, reduced by the gross amount of the dividend, that is 1 EUR. The coupons clipping date will be set on 27th April 2007;
5. discharge to be granted to the members of the board of directors and to the statutory auditors for the year ending on December 31st, 2006;
6. renewal of mandates;
7. miscellaneous.

As from April 13th, 2007, the Shareholders may inspect at the registered office of the Company all the documents required for the Annual General Meeting in accordance Article 73 of the Commercial Companies Law 1915, as amended.

Participation modes to the Annual General Meeting:

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to attend the Annual General Meeting will have to notify it at the latest on April 20th, 2007, to one of the following entities:

* NATIXIS, Service Assemblées, 10, rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex;

* or to their financial intermediary;

* or directly to the Company.

- Shareholders holding their shares with EUROCLEAR and who wish to be represented at the Annual General Meeting should provide the representative of their choice with proxy including their voting instructions. The proxy will have to

reach their financial intermediary or NATIXIS, according to the circumstances, at the latest on April 23rd, 2007. The proxy form will be available at the offices of NATIXIS and of the Company, or with their financial intermediary;

- Shareholders present or represented should get a certificate stating that their shares have been blocked (certificat d'immobilisation or verification certificate) and providing their ownership. Shareholders present or represented who do not have such certificate will not be allowed to vote.

Payment of the dividend:

- The right to dividend payment concerns exclusively ORCO PROPERTY GROUP shares recorded under ISIN code LU0122624777.

- Shareholders are invited to contact their financial intermediary to express their choice at the latest on May 11th, 2007. NATIXIS will collect all options taken by Shareholders and then inform the Company at the latest on May 25th, 2007. The dividend of ORCO PROPERTY GROUP shares recorded under ISIN code LU0122624777 will be paid on June 1st, 2007. All shares issued until the day the coupons are detached will be entitled to the dividend payment, the shares issued after this day will not be entitled to the dividend payment for the year 2006.

Withholding threshold:

- As reminded in the press release of February 4th, 2005 available on the following Website address: www.orcogroup.com, any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Shareholders who do not inform the Company will not be able to use their voting right on the Annual General Meeting. For information and on this day, three shareholders informed the company about a withholding rate higher than 2,5%.

Decisions will be taken by a majority of Shareholders attending or being represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007029450/1273/55.

Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 25 avril 2007 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029372/755/32.

Why Not S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026289/755/19.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 20 avril 2007 à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 - affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007030234/2864/20.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026313/755/19.

Chablis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 2 mai 2007 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 juillet 2006 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 2 mai 2007 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026163/534/16.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026317/755/19.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL FUND (CIF) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) and the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (EGM) of CIF that will be held at the registered office of the Company on 24 April 2007 respectively at 11.00 a.m. CET and at 11.30 a.m. CET with the following agenda:

AGM Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of CIF (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Auditor's Report) for the reporting period ended 31 December 2006.
2. Decision on the allocation of net results, including the final dividend distribution.

3. Discharge of the Directors for the year ended 31 December 2006.
4. Re-election of the Directors of CIF for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in April 2008.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of CIF.
6. Miscellaneous.

EGM Agenda:

1. Approval of the amendments to the Articles of Incorporation of CIF.
2. Subject to the approval of item 1), empowerment of the Board of Directors of CIF to determine the date on which the above restatement of the Articles will be effective.

Shareholders who cannot be present in person at the meetings and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: + 352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5.00 p.m. CET on 23 April 2007. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the + 352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting. However, the resolutions on the EGM agenda require a quorum of at least half of the shares to be present or represented at the meeting and will be validly passed by at least two thirds of the votes of shareholders present or represented. If the quorum is not reached at this EGM a second EGM will be called on 29 May 2007. Proxies received for the first EGM will remain valid for the second EGM.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030238/755/36.

RS Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2007 à 13.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Référence de publication: 2007027140/660/15.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 25 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028737/1267/16.

Riomas, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 52.317.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 avril 2007 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027414/6768/19.

Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, le 11 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2006
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2006
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Désignation d'un auditeur
5. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

Référence de publication: 2007027416/2840/18.

ESPRIT (European Partners Investment Trust), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.189.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Thursday April 26, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2006
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2007029370/584/23.

T.M.H. Web Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.238.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 avril 2007 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027859/755/19.

CO.MO.I. Group, Compagnie Mobilière d'Investissement Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 10.00 au siège social 560A rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social
- Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et décharge
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028776/16.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, le 25 avril 2007 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029367/534/17.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.481.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders which will be held at the address of the registered office, on *April 25, 2007* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007029366/534/16.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *25 avril 2007* à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029362/534/15.

Mathur, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *24 avril 2007* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029365/534/15.

Maldivina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 84.104.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029456/833/18.

Facara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 25 avril 2007 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029458/833/18.

B.B. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 112.849.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029461/833/18.

Behemoth, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 60.657.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029463/833/18.

Revedaflo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 51.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029464/833/18.

Fortis ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 109.355.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Wednesday 25 April 2007 at 10.00 a.m., in the Premises of FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., located at 14, rue Aldringen, L-2320 Luxembourg, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at 31 December 2006 and the appropriation of the results from the financial period;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007029738/755/26.

Balny, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029465/833/18.

Lemke Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 111.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029466/833/18.

Amarilys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.089.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMARILYS HOLDING S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 24 avril 2007 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

28621

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029719/750/16.

Eldorado S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 51.875.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 23 avril 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029750/534/16.

Fredifra, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 59.523.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 23 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007029467/833/18.

Standall Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.346.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme STANDALL HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 24 avril 2007 à 9.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029720/750/17.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 25 avril 2007 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029739/755/25.

Orcigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.185.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029722/45/17.

Cyan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.595.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029723/45/17.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029745/584/23.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, den 20. April 2007, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Januar 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 6. April 2007, spätestens um 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Référence de publication: 2007030673/755/25.

Clasfils Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 17.248.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the 23rd day of April 2007 at 11.30 a.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

The board of directors.

Référence de publication: 2007029733/29/18.

BB Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 24 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029746/584/24.

Anderton Global Energy Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.149.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) WOODBOURNE TRUSTEES LTD, a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 20 Parliament Street, P.O. Box HM 1475, Hamilton, HM 12, Bermuda, registered with the Bermuda Monetary Authority under the number 17741,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2006;

2) Wallace Cook, born on 10 September 1939 in Jamaica, New York, United States of America, residing at 1 Peabody Lane, Darien, Connecticut, 06820-5922, United States of America,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2006;

3) Mahesh Naithani, born on 3 January 1946 in Allahabad, U.P., India, residing at 255 West 94th Street Apt.21E, New York, 10013 New York, United States of America,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2006;

4) Elizabeth A. Turner, born on 28 May 1939 in Brooklyn, New York, United States of America, residing at 34 Chester Terrace, London, NW1 4ND, United Kingdom,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2006;

5) Brian D. Beglin, born on 10 December 1951 in New York, New York, United States of America, residing at 115 White Plains Road, Bronxville, 10708 New York, United States of America,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2006;

6) THE HARBOUR TRUST COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at One Capital Place, P.O. Box 897GT, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with Cayman Island Monetary Authority under the number 16091,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2006;

7) Lawrence Cooley, born on 10 June 1935 in Oxford, England, residing at 18, boulevard des Crêtes, Sinopolis 83580, Gassin, France,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2006;

8) Alexandra E. Turner, born on 15 December 1973 in Lake Forest, Illinois, United States of America, residing at 35 East 85th Street Apt.3B-N, New York, NY 10028-0961, United States of America,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2006;

9) Lisa A. Turner, born on 21 April 1972 in Lake Forest, Illinois, United States of America, residing at 34 Chester Terrace, London, NW1 4ND, United Kingdom,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2006;

10) ZRH NOMINEES (0047) LTD., a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with Territory of the BVI under the number IBC No. 294149,

represented by Benoît Charpentier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2006;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that one million six hundred twenty-five thousand (1,625,000) shares of the Company representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the individuals and the entities mentioned under item 1) up to and including 10) are all the shareholders (the Shareholders) of ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House South Church Street, Grand Cayman, Caymans Islands, registered with the Cayman Island Monetary Authority under the number 95301 (the Company),

III. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on 13 December 2006, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office and central administration of the Company from Grand Cayman, in the Cayman Islands to Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of 7 December 2006, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated 13 December 2006, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per 7 December 2006 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Grand Cayman, in the Cayman Islands to Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at 7 December 2006;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500.-) divided into thirty-two thousand five hundred (32,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue;

5. Acknowledgement of the resignation of Wallace Cook as director of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning director for the performance of his duties as director of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation;

6. Confirmation of the appointment of Dennis M. J. Turner as A manager of the Company for an indefinite period and appointment of Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland and SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l. as B managers of the Company for an indefinite period; and

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office and central administration of the Company from Grand Cayman, Cayman Islands to Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l., and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders approve the balance sheet of the Company as at 7 December 2006, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the Company's Memorandum and articles of association in the form presented to the Shareholders so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AN-DERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication- between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500.-), represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and two B managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). The majority of the managers will at all times consist of persons resident of Luxembourg.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers maybe delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of all its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. The meeting of the board of managers must be held in Luxembourg.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least an A manager and at least a B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager, or as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditors) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Reallocation of shares

As a result of the consolidation of the number of shares representing the share capital of the Company, i.e. one million six hundred twenty-five thousand (1,625,000) shares, the Shareholders shall collectively receive thirty-two thousand five hundred (32,500) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each. The remaining value of the Company, i.e. six hundred

seventy-four thousand five hundred twenty-six euro (EUR 674,526.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

As a result, the share capital has been allocated as follows:

Shareholder	Number of shares
1. WOODBOURNE TRUSTEES LTD	16,250
2. Wallace Cook	2,167
3. Mahesh Naithani	4,333
4. Elizabeth A. Turner	3,100
5. Brian D. Beglin	583
6. THE HARBOUR TRUST COMPANY	667
7. Lawrence Cooley	667
8. Alexandra E. Turner	1,550
9. Lisa A. Turner	1,550
10. ZRH NOMINEES (0047) LTD.	1,633
Total:	32,500

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Wallace Cook, as director of the Company, and to grant him full discharge for the performance of his duties as director of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to confirm the appointment of Dennis M. J. Turner, Company Director, born on 4 October 1942 in Calgary, Canada, residing at 34 Chester Terrace, Regent's Park, London NW1 4ND, United Kingdom, as A manager of the Company for an indefinite period and to appoint with immediate effect the following person and entity as B managers of the Company for an indefinite period:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born on 16 October 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 78.100.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office and central administration of the Company at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de décembre,
par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) WOODBOURNE TRUSTEES LTD, une société constituée et organisée selon les lois de Bermuda, ayant son siège social au 20 Parliament Street, P.O. Box HM 1475, Hamilton, HM 12, Bermuda, enregistrée auprès de Bermuda Monetary Authority sous le numéro 17741,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006;

2) Wallace Cook, né le 10 septembre 1939 à Jamaica, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1 Peabody Lane, Darien, Connecticut, 06820-5922, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2006;

3) Mahesh Naithani, né le 3 janvier 1946 à Allahabad, U.P., Inde, demeurant au 255 West 94th Street Apt.21E, New York, 10013 New York, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2006;

4) Elizabeth A. Turner, née le 28 mai 1939 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 34 Chester Terrace, Londres, NW1 4ND, Royaume-Uni,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2006;

5) Brian D. Beglin, né le 10 décembre 1951 à New York, New York, Etats-Unis

d'Amérique, demeurant au 115 White Plains Road, Bronxville, 10708 New York, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2006;

6) THE HARBOUR TRUST COMPANY, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au One Capital Place, P.O. Box 897GT, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Island Monetary Authority sous le numéro 16091,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006;

7) Lawrence Cooley, né le 10 juin 1935 à Oxford, Angleterre, demeurant au 18, boulevard des Crêtes, Sinopolis 83580, Gassin, France,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2006;

8) Alexandra E. Turner, née le 15 décembre 1973 à Lake Forest, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 35 East 85th Street Apt.3B-N, New York, NY 10028-0961, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006;

9) Lisa A. Turner, née le 21 avril 1972 à Lake Forest, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 34 Chester Terrace, Londres, NW1 4ND, Royaume-Uni;

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2006;

10) ZRH NOMINEES (0047) LTD., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège sociale à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Territoire des Hess Vierges Britanniques sous le numéro IBC No. 294149,

représentée par Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006;

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparant, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 1.625.000 (un million six cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société représentant l'entièreté du capital social de la Société sont dûment représentée à cette assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les point de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. les individus et entités mentionnés sous point 1 jusqu'à 10 inclus, sont tous associés (les Associés) de ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social aux bureaux de M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Island Monetary Authority sous le numéro 95301 (la Société),

III. que par résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 13 décembre 2006, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social et l'administration centrale de la Société de Grand Cayman, Iles Cayman à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Cayman afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

IV. qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, en date du 7 décembre 2007, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de la direction de la Société daté du 13 décembre 2006, que depuis la date du bilan et à la date qu'en tête, aucun événement dans la marche de la Société et les activités de la Société n'est survenu qui aurait eu pour conséquence de rendre les états financiers du 7 décembre 2006 matériellement incorrects et de ne pas donner une image fidèle et sincère de la situation de la Société à la date qu'en-tête. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Grand Cayman, Iles Cayman à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 7 décembre 2006;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales, la Société ayant un capital social de huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500,-) divisé en trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et réallocation des parts sociales suivant consolidation du nombre de parts sociales en émission;

5. Reconnaissance de la démission de Wallace Cook en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date qu'en-tête et décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

6. Confirmation de la nomination de Dennis M. J. Turner en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée et nomination de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland et SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l. en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée; et

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les Associés prennent les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Grand Cayman, Iles Cayman à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. Les Associés déclarent en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Cayman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

Les Associés approuvent le bilan de la Société au 7 décembre 2006, dont une copie restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre entièrement le Memorandum de la Société et les statuts de la Société dans la forme présentée aux Associés afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuité au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par le présent acte parmi le(s) signataire(s) et tous ceux devenant propriétaires des parts émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination ANDERTON GLOBAL ENERGY LIMITED S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique, ou le conseil de gérance de la Société, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun

effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500,-), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, si tel est le cas, de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, par télégramme, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les décisions du conseil de gérance seront actées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B ou par la ou les signature(s) simples ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

Réallocation des parts sociales

En conséquence de la consolidation du nombre de parts qui représentent le capital social de la Société, c'est-à-dire un million six cent vingt-cinq mille (1.625.000) parts sociales, les Associés reçoivent trente-deux mille cinq cents (32.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le reliquat de la valeur de la Société, c'est-à-dire six cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-six euros (EUR 674.526,-) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le capital social est détenu comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1. WOODBOURNE TRUSTEES LTD	16.250
2. Wallace Cook	2.167
3. Mahesh Naithani	4.333
4. Elizabeth A. Turner	3.100
5. Brian D. Beglin	583
6. THE HARBOUR TRUST COMPANY	667
7. Lawrence Cooley	667
8. Alexandra E. Turner	1.550
9. Lisa A. Turner	1.550
10. ZRH NOMINEES (0047) LTD.	1.633
Total:	32.500

Cinquième résolution

Les Associés décident de constater la démission avec effet à la date qu'en-tête, que Wallace Cook, en tant qu'administrateur de la Société, et d'accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution

Les Associés confirment la nomination de Dennis M. J. Turner, gérant de sociétés, né le 4 octobre 1942 à Calgary, Canada, demeurant au 34 Chester Terrace, Regent's Park, Londres NW1 4ND, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société pour une période illimitée et de nommer les personnes et entités suivantes avec effet immédiat, en tant que gérants B de la Société pour une durée illimitée:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.100.

Septième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 65, case 6. — Reçu 14.870,26 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029038/211/642.

(070022720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.548.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ITFI, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 38.548 constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 1991 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1992 page 7.901 numéro 165. Les statuts ont été publiés pour la dernière fois par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital en euro en date du 25 mars 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 juillet 2002 numéro 1148.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Vogt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de l'objet social déterminé à l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

- Introduction de 2 catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), avec pouvoir de signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, tout en prévoyant que la signature d'un seul administrateur B sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Modification afférente de l'article 12 des statuts.

- Refonte des statuts en vue d'introduire la possibilité pour la société d'avoir un associé unique en adaptant notamment les articles 1^{er}, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 et 20.

- Acceptation de la démission d'un administrateur et décharge.

- Nomination des administrateurs de catégorie A et de catégorie B

- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la refonte de statuts de la société en vue d'introduire la possibilité pour la société d'avoir un associé unique, d'adapter l'objet social de Sociétés de Participations Financières et de créer 2 catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), avec pouvoir de signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, tout en prévoyant que la signature d'un seul administrateur B sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

L'assemblée décide que les statuts auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ITFI.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées Générales d'/des Actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité

d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires décide de créer des catégories d'administrateurs, le Président est élu parmi les administrateurs de catégorie A. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, parmi lesquels deux administrateurs de catégorie A au moins.

Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature. Pareille décision produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions courantes sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Toutefois, la majorité des trois quarts des votants est requise pour valider des décisions importantes, voire irréversibles, notamment sur les sujets suivants:

- le nantissement de titres de la société ou de ses participations;
- l'endettement bancaire de la société au-delà d'un tiers du bénéfice net;
- la cession de titres de l'ensemble économique IFILE, en cas de décès d'actionnaires;
- la conversion des actions nominatives en actions au porteur.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

La signature d'un seul administrateur B sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art.17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier Motte de sa fonction d'administrateur de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de désigner les administrateurs en fonction en qualité d'administrateurs de catégorie B à savoir Messieurs Alain Renard, Carlo Schlessler et Marc Limpens pour une période de 6 ans.

En outre, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs de catégorie A pour une période de 6 ans:

- EMKB SPRL, avec siège social au 88, rue Reine Astrid à B-7730 Néchin, R.C. Tournai n ° 0480.251.651 (représentant permanent: Monsieur Edgard Bonte);
- IFILE SA avec siège social 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38.865 (représentant permanent Monsieur Patrick Mulliez);
- IFIEB SA avec siège social 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38.866 (représentant permanent: Monsieur Vincent Delvoe) et;
- IFIES SA avec siège social 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 38.864 (représentant permanent: Monsieur Xavier Lemaître).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (€ 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Charbon, B. Vogt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007028564/202/322.

(070023142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Geneva Management Group (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GENEVA MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Patton, constituted by a notarial deed on December 19th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 738 of May 15th, 2002 and the Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on April 9th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of September 3rd 2003.

The meeting was opened by Mr. Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Séverine Germini, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marie-Laure Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the purpose of the company and consequently amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

« **Art. 4.** The object of the corporation is in Luxembourg or abroad:

- to conduct consulting missions and provide consultancy services to enterprises on international level including representation and intermediary services, finding business opportunities in the same field.

- The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

- In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the purpose of the company and decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 4. The object of the corporation is in Luxembourg or abroad:

- to conduct consulting missions and provide consultancy services to enterprises on international level including representation and intermediary services, finding business opportunities in the same field.

- The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

- In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (900.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENEVA MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Patton, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 15 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 900 du 3 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- la réalisation de missions de conseil aux entreprises au plan international (prestations de services) et rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- la réalisation de missions de conseil aux entreprises au plan international (prestations de services) et rôle de représentation, de mise en relation et d'apporteur d'affaires dans ce même domaine.

- La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

- Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en assurer le développement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Aflalo, S. Germini, M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 64, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007028548/220/150.

(070023111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1) MGP JAPAN CORE PLUS (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 117.656,

2) Ms Audrey Lewis, Independent Manager, residing at 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg, both here represented by Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on January 12, 2007.

The said proxies, signed *in varietur* by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which they declare to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «TMK Shares») of Japanese tokutei mokuteki kaisha («TMK») and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by the TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by the TMK from financing institutions, and their successors and assigns (collectively, the «Bondholder»), (iii) take up loans of any type by whatever means from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. The Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain such assets;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its partners;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 5. The company's denomination shall be MGP JAPAN CORE PLUS TMK 2 HOLDINGS S.à r.l.

Art. 6. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 7. The company's corporate capital is set at two million three hundred thirty-four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY 2,334,800.-), represented by one hundred (100) parts of twenty-three thousand three hundred forty-eight Japanese Yen (JPY 23,348.-) each.

Art. 8. The company's parts may only be disposed of to existing or new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by all of the part capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by at least four managers (gérants). Decisions shall be taken by the board of managers.

The managers are appointed by the partner or the general meeting of partners with or without limitation of their period of office.

One manager shall always be an independent manager (the «Independent Manager») i.e. a manager of the Company who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. «Affiliate» shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, «control» (including, with correlative meanings, the terms «controlled by» and «under common control with»), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the partner.

The independent manager is required to be a partner of the Company.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person who is also an Independent Manager.

Art. 12. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

If more than one manager is appointed, any manager together with the Independent Manager can bind the Company by their joint signatures unless any one manager or third party has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 13. In order to be valid, resolutions of the board of managers must be passed by vote of at least a simple majority of managers in office at any time. For the passing of certain resolutions set out in Article 14 the unanimous votes of all managers including the Independent Manager is required. In the event of an equality of votes any chairman of the board that may be appointed by the board shall not have a casting vote.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram power to another manager to represent him at the meeting and to vote in his name. Any manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communications device) to hear and be heard by the other managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted towards a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Managers who

participate in a meeting of the board of managers by way of a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. Unless otherwise determined by the managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 14. The unanimous consent of all managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the purpose of the Company:

- (a) Borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable, and
- (b) Admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 15. Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either partners or not.

Art. 16. The company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a manager or officer of the company or, at its request, of any other company of which the company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 17. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 19. The partners or managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a «Significant Action») except by unanimous agreement of all partners:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or
- (ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

Art. 20. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 22. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 23. The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Art. 24. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 25. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 26. The partner or partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed for the parts as follows:

MGP JAPAN CORE PLUS (LUX) S.à r.l., prenamed	99
Audrey Lewis, prenamed	<u>1</u>
Total: one hundred parts	100

All the parts are fully paid up by payment in cash such that the sum of two million three hundred thirty-four thousand eight hundred Japanese Yen (JPY 2,334,800.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Special disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2007.

Expenses

For the purpose of registration, the amount of JPY 2,334,800.- is valued at 14,968.-EUR.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named partners took the following resolutions:

- 1.- The company is to have four managers.
- 2.- The following person are appointed as managers:
 - Mr James Quille, Chief Executive Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in London (United Kingdom) on February 24, 1951, with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place, No 1 Queen's Road East Central, Hong Kong, People's Republic of China.
 - Mrs Julie Mossong, Group Company Secretary, born in Wirksworth (United Kingdom) on April 30, 1965, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
 - Ms Joanne Fitzgerald, Assistant Company Secretary, born in Waterford (Ireland) on March 11, 1979, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
 - Ms Audrey Lewis, Independent Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on August 28, 1968 residing at 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg.
- 3.- The company PricewaterhouseCoopers s.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is appointed as statutory auditor.
- 4.- The managers are appointed for an indefinite term.
- 5.- The appointment of the statutory auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2007.
- 6.- The registered office is to be situated in Luxembourg at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le seize janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) MGP JAPAN CORE PLUS (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.656,

2) Madame Audrey Lewis, Gérante Indépendante, demeurant à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par M^e Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé du 12 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir ou acheter, vendre ou disposer des actions (les «Actions TMK») de tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («TMK»), exercer les droits de vote liés aux Actions TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Actions TMK, (ii) de délivrer et exécuter des documents signés liés à l'émission par les TMK d'obligations spécifiques à des institutions financières ou à des emprunts contractés par les TMK auprès d'institutions financières, et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les «Obligataires»), (iii) souscrire à des prêts de toutes formes de quelque manière que ce soit octroyé par des sociétés affiliées et (ix) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 3. La Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si elle fait partie d'un groupe consolidé, sera présenté comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partager équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon des contrats exigibles;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts de toute autre personne;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) payera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière de transactions envisagées;
- (xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés;

- (xv) ne pas gager ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêter ou avancer des fonds à toute autre personne
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;
- (xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 5. La société prend la dénomination de MGP JAPAN CORE PLUS TMK 2 HOLDINGS S.à r.l.

Art. 6. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 7. Le capital social est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille huit cents Yen Japonais (JPY 2.334.800,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-trois mille trois cent quarante-huit Yen Japonais (JPY 23.348,-) chacune.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés existant ou à des nouveaux associés que moyennant l'adoption d'une décision prise en assemblée générale par l'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins quatre gérants. Les décisions sont prises par le conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé ou l'assemblée des associés pour une période limitée ou illimitée.

Un des gérants doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), c'est-à-dire un gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou tout autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pourcent de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres. «Affilié» signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes. Dans le cadre de cette définition, le terme «contrôle» (incluant les termes corrélatifs «contrôlé» et «contrôle conjoint»), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses associés.

Le Gérant Indépendant doit être un associé de la Société.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui est également Gérant Indépendant.

Art. 12. Le gérant ou le conseil de gérance ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, à l'exception des actes réservés par la loi à l'assemblée générale. Le ou les gérants représentent la Société vis-à-vis des tiers et le ou les gérants agiront au nom de la Société dans le cadre de tout litige impliquant la Société en tant que partie demanderesse ou défenderesse.

Dans l'hypothèse où plusieurs gérants ont été nommés, la société est engagée par la signature conjointe de tout gérant ensemble avec le Gérant Indépendant, à moins que l'un des gérants ou un tiers ait été autorisé, moyennant une résolution des gérants, à engager la Société par sa seule signature au regard d'une transaction spécifiée.

Art. 13. Pour être valide, les résolutions du conseil de gérance doivent être passées par vote à la majorité simple des gérants en fonction à tout moment. Pour la décision sur certaines résolutions décrit dans l'article 14, l'unanimité de tous les gérants, Gérant Indépendant inclus est requise. En cas d'égalité de vote tous Président du Conseil désigné n'aura pas de vote prépondérant.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant qui ne pourra pas participer à une réunion, peut déléguer par lettre, télex ou télégramme le pouvoir de se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance à un autre gérant. Tout gérant participant à une réunion de Conseil de gérance par un outil de communication (incluant conférence téléphonique ou visioconférence) permettant aux personnes présentes (en personne ou par procuration ou par un outil de communication) d'entendre ou d'être entendu par les autres gérant à tout instant est considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera compté pour le quorum et sera admis au vote sur l'ordre du jour de cette réunion. Les gérants qui participent à une réunion du Conseil de gérance par un outil de communication ratifieront le vote en signant une copie du procès verbal de la réunion. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Les résolutions écrites signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Art. 14. L'unanimité de tous les gérants, incluant en cas de doute le Gérant Indépendant est nécessaire pour

- (a) prêter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalière; et
- (b) admettre l'incapacité de la société ou la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 15. Les pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le Conseil de gérance à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 16. La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 19. Les associés ou gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une «Action Significative»), sauf accord unanime des tous les associés:

- (i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;
- (ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;
- (iii) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;
- (iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;
- (v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;
- (vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;
- (vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;
- (viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;
- (ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura trente (30) jours pour remplacer le gérant indépendant).

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 21. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 22. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social mais le prélèvement doit être résumé jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si à un moment la réserve a été utilisée pour une raison quelconque. Le solde est à la libre disposition des Associés.

Art. 24. Le Conseil de gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaire sous le respect seulement sous respect des deux conditions suivantes: le Conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 25. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparantes mentionnées ci-avant ont souscrit les parts sociales comme suit:

MGP JAPAN CORE PLUS (LUX) S.à r.l., prénommée	99
Audrey Lewis, prénommée	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions trois cent trente-quatre mille huit cents Yen Japonais (JPY 2.334.800,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de JPY 2.334.800,- est évalué à 14.968,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.800,-EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à quatre.

2.- Sont nommés gérants:

- Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Londres (Royaume-Uni) le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle à Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East Central, Hong Kong, République Populaire de Chine;

- Madame Julie Mossong, Group Company Secretary, née à Wirks-worth (Royaume-Uni) le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Madame Joanne Fitzgerald, Assistant Company Secretary, née à Waterford (Irlande) le 11 mars 1979, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal;

- Madame Audrey Lewis, Gérante Indépendante, née à Glasgow (Royaume Uni) le 28 août 1968 demeurant à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg.

3.- Est nommé commissaire des comptes:

La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

4.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

5.- Le mandat du commissaire des comptes restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2007.

6.- Le siège social de la Société est fixé à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 69, case 7. — Reçu 149,41 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007029221/212/449.

(070022775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028508/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00685. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028510/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00686. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Guytal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, Fonds de Gras.

R.C.S. Luxembourg B 90.953.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Guy Flammang, commerçant, né le 5 juillet 1969 à Differdange, demeurant à L-7760 Bissen, 2, route de Finsterthal,

unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle GUYTAL S.à.r.l., avec siège à Differdange, Fonds de Gras (RC N° B 90.953), constituée suivant acte notarié du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C N° 238 du 5 mars 2003.

GUYTAL S.à.r.l. est la société exploitante du Café bei der Giedel à Fonds de Gras et du Pavillon Art & Gastronomie au Parc du Centenaire à Esch-sur-Alzette.

Le comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Monsieur Guy Flammang; préqualifié, cède par les présentes ses 100 parts de la prédite société à Monsieur Alain Bousson, délégué commercial, né à Pétange, le 5 janvier 1967, demeurant à L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, bd G.-D. Charlotte, lequel accepte, au prix de deux cent mille euros (200.000,- EUR).

Le présent prix a été payé en date de ce jour, dont quittance:

La cession de parts se fait avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit par Monsieur Alain Bousson.

2. Gérance

Monsieur Guy Flammang démissionne en tant que gérant de ladite société.

Monsieur Alain Bousson est nommé co-gérant ensemble avec Stéphane Villata.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Divers

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans la présente cession de parts, les comparants se réfèrent à une convention signée entre eux le 28 septembre 2006, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2006, volume 336, folio 49, case 4.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: A. Bousson, G. Flammang, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 52, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007028511/207/41.

(070022965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Société Luxembourgeoise de Location, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 11.485.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028512/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00688. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

1. Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.344.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour 1. SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007028529/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01321. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Armatek S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.824.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 14.00 heures il a été décidé de ne garder qu'un seul gérant.

Ainsi, a été nommé gérant unique Monsieur John B. Taylor, né le 27 avril 1963 à Rotherham, Royaume-Uni et demeurant à 68, boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2007 et par conséquent Monsieur Johannes J.L. van der Heijden a démissionné de ses fonctions de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMATEK Sàrl
J. B. Taylor
Gérant unique

Référence de publication: 2007029175/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Masbangu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 janvier 2007

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 25 janvier 2007, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007029178/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Référence de publication: 2007028552/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01659. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Comodoro Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028559/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01661. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

Suivant un certificat de constitution du 11 décembre 2006, il a été constaté que le nom de l'associé unique de la société a changé de INVESCO UK PROPERTY INCOME TRUST LIMITED en INVESCO PROPERTY INCOME TRUST LIMITED.

INVESCO PIT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007029144/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007028537/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02519. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.